



*Journal de 20 heures*

## PANNEAUX PUBLICITAIRES, DES RÈGLES PLUS STRICTES ?

29-03-2021



REGARDER LA VIDÉO

*Note de Paysages de France sur le reportage de TF1 :*

La cohérence et la pertinence des actions et initiatives de Paysages de France sont à l'inverse de l'incohérence et de l'extraordinaire mauvaise foi dont font preuve, dans le cadre du projet de loi climat, le Gouvernement et sa "ministre de l'Écologie" Barbara Pompili.

Le reportage diffusé sur TF1, le 29 mars 2021 au JT de 20 h a bien fait le lien entre le *Prix de la France moche*, lancé en 2020 par Paysages de France, celui attribué à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), et l'alerte lancée par l'association sur l'article 6 du projet de loi en question : le reportage a été fait sur place et Pierre-Jean Delahousse, porte-parole de Paysages de France s'est (très brièvement) exprimé.

Hélas, les grandes chaînes nationales traitent en urgence, sinon à la hussarde et sans jamais les approfondir, ce genre de sujet.

Même lorsqu'elles réagissent à une dépêche de l'AFP comme c'était le cas. Or quel téléspectateur aura pu, à l'issue de ce reportage, comprendre de quoi il relevait ? Cela alors que l'article 6 en question est d'autant plus scélérat qu'il est présenté par le Gouvernement comme ayant l'effet inverse de celui qu'il aurait en réalité si par malheur il devait être définitivement adopté : une explosion de la délinquance en matière d'affichage publicitaire dès lors que les préfets n'auraient plus le pouvoir de faire cesser les infractions et de conduire des actions cohérentes au niveau d'un territoire et la plupart des maires se retrouvant de fait "empêchés" d'agir aussi bien pour des raisons techniques que politiques.